



PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE



Séance du 14 août 2026

Vendredi 14 août 2026, 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 10 août 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Clément MARCHANT, Maire.

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11	<u>Étaient présent/e/s</u> : Monsieur Clément MARCHANT, Madame Magali CHARRIERE, Madame Lilie FRIEDRICHS, Madame Juliette GEST, Monsieur Ludovic HEIME, Monsieur Loïck LARVOL-TEQUI, Madame Christine TERRISSE, Monsieur François MONTLAUR, Madame Clairette HUSSON
<u>Présents</u> : 9	<u>Étai/en/t représenté/e/s</u> : Monsieur Aymeric MOMBRUN-MEYER par Monsieur Clément MARCHANT, Madame Sandrine QUÉRÉ par Madame Magali CHARRIERE
<u>Votants</u> : 11	<u>Étai/en/t excusé/e/s</u> :
	<u>Étai/en/t absent/e/s</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Lilie FRIEDRICHS

Ordre du jour

- Arrêt du procès verbal de la séance du 24 juillet 2026 – DEL_2026_066
- Désignation du secrétaire de séance – DEL_2026_067
- Installation d'une nouvelle conseillère municipale
- Réalisation d'un prêt relais de 276 000,00 euros – DEL_2026_068
- Vote de crédits supplémentaires – DEL_2026_069
- Questions diverses

Arrêt du procès verbal de la séance du 24 juillet 2026 – DEL 2026 066

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est arrêté par les élus présents.

Votes pour **11**
 Votes contre **0**
 Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
 Date de réception de l'AR : 17/08/2026
 009-210902995—DEL_2026_066-DE

Désignation du secrétaire de séance – DEL 2026 067

L'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales dispose que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations... ». Ainsi, cette prérogative étant explicitement confiée au conseil municipal par la loi, le maire ne peut désigner lui-même le secrétaire de séance.

Seul un membre du conseil municipal peut être secrétaire de séance.

Ouï les dispositions réglementaires exposées ci dessus, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Lilie FRIEDRICHS secrétaire de séance.

Votes pour **11**
Votes contre **0**
Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 17/08/2026
009-210902995—DEL_2026_067-DE

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 24 juillet 2026, Monsieur David KRIVINE l’a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du même jour.

Conformément à l’article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de l'Ariège en a été informé.

Conformément à l’article L.270 du code électoral, Madame Clairette HUSSON, suivante immédiate sur la liste « Notre Commune, Notre Avenir » dont faisait parti Monsieur David KRIVINE lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l’ensemble du conseil municipal.

Réalisation d'un prêt relais de 276 000,00 euros – DEL 2026 068

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l’opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d’un montant de 276 000,00 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l’offre de financement proposée par La Banque Postale (en annexe à la présente délibération dont elle fait partie intégrante), et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

OFFRE DE FINANCEMENT CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE
Objet	préfinancer les subventions
Nature	Prêt relais
Montant	276 000,00 EUR

Durée	3 an(s) à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 4,310% l'an
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Païement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 09 Octobre 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	276,00 EUR, soit 0,100 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Votes pour **11**

Votes contre **0**

Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 17/08/2026

009-210902995—DEL_2026_068-DE

Vote de crédits supplémentaires – DEL 2026 069

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
	0	0

TOTAL FONCTIONNEMENT	0	0
Investissement	Recettes	Dépenses
1641 – 0 Emprunts en euros	0	276 000
1641 – 0 Emprunts en euros	276 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT	276 000	276 000
TOTAL	276 000	276 000

Monsieur le maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Votes pour **11**
 Votes contre **0**
 Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons
 Date de réception de l'AR : 17/08/2026
 009-210902995—DEL_2026_069-DE

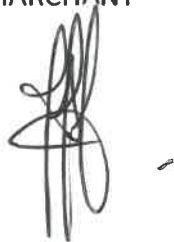
Questions diverses

- **Ouverture des boîtes à idées** : Monsieur le Maire signale que trois courriers ont été transmis à la mairie par le biais des boîtes à idées installées sur le territoire communal il y a quelques semaines. L'une est relative aux chemins de randonnée, une autre à l'école, la dernière aux poubelles de tri. Ces requêtes seront travaillées par les commissions concernées.
- **Marché extraordinaire** : Madame Juliette GEST précise que, pour une meilleure communication et à l'avenir, les riverains impactés par la modification des conditions de circulation en lien avec l'organisation d'événements festifs tels que le marché extraordinaire trouveront l'arrêté de police dans leur boîte aux lettres au moins quinze jours avant les festivités.
- **Circulation de cyclomoteurs sur chemins ruraux** : Madame Lilie FRIEDRICHS dresse le constat de personnes qui pratiquent des vitesses excessives au moyen de leurs cyclomoteurs autant sur les routes que sur les chemins communaux voire les chemins privés. S'en suit un débat sur l'interdiction des véhicules motorisés sur les chemins de randonnées. Réflexion sur la sécurité et les nuisances sonores.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 14 septembre 2026.
 Publié sur le site internet de la commune 15 septembre 2026.

Le président de séance
 Clément MARCHANT



La secrétaire de séance
 Lilie FRIEDRICHS



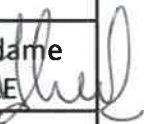
République française
Département de l'Ariège – Arrondissement : SAINT-GIRONS
COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

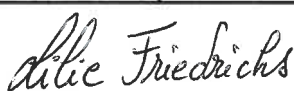
LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 14 août 2026

En cas d'absence, merci d'indiquer dans le cadre correspondant « absent(e) » ou « excusé(e) »
selon le cas.

Date de la convocation : 10 août 2026

NOM	FONCTION	SIGNATURE
MARCHANT Clément	Maire	
CHARRIERE Magali	Adjointe au Maire	
MOMBRUN-MEYER Aymeric	Adjoint au Maire	représenté par Monsieur Clément MARCHANT
FRIEDRICHS Lilie	Adjointe au Maire	
GEST Juliette	Conseillère municipale	
QUÉRÉ Sandrine	Conseillère municipale	représentée par Madame Magali CHARRIERE 
HEIME Ludovic	Conseiller municipal	
LARVOL-TEQUI Loïck	Conseiller municipal	
TERRISSE Christine	Conseillère municipale	
MONTLAUR François	Conseiller municipal	
HUSSON Clairette	Conseillère municipale	

Élu(e) secrétaire de séance : 

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 14 août 2026

DATE	NUMERO	OBJET
14/08/2026	DEL_2026_066	Arrêt du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2026
14/08/2026	DEL_2026_067	Désignation du secrétaire de séance
14/08/2026	DEL_2026_068	Réalisation d'un prêt relais de 276 000,00 euros
14/08/2026	DEL_2026_069	Vote de crédits supplémentaires

Date de transmission de l'acte: 15/09/2026
Date de reception de l'AR: 15/09/2026
009-210902995-DEL_2026_070-DE
A G E D I